



Convention de partenariat

Semaine des Aidants-Proches 2026

La présente convention a pour objet de définir les conditions du partenariat dans le cadre de la Semaine des Aidants-Proches 2026 entre les soussignés :

D'une part :

- L'ASBL Aidants Proches, représentée par Maxime DELAITE, son Directeur, ci-après dénommée : « L'ASBL Aidants Proches ».

D'autre part :

- La structure participante, ci-après dénommée « Le partenaire »

La Semaine des Aidants-Proches est une occasion unique de mettre en lumière celles et ceux qui accompagnent un proche au quotidien. Chaque année, l'événement rassemble des dizaines de partenaires engagés proposant des activités variées, des moments d'échanges et de répit aux aidants-proches.

Votre initiative contribue à cette belle dynamique de reconnaissance et de soutien.

La participation à la Semaine des Aidants-Proches implique l'adhésion aux objectifs de sensibilisation, de reconnaissance et de soutien des aidants-proches portés par l'événement.

ARTICLE 1 : LA DATE

En 2026, la Semaine des Aidants-Proches se déroulera du lundi 28 septembre au dimanche 4 octobre inclus.

Nous vous invitons à organiser vos activités durant cette période pour profiter de la dynamique et de la visibilité de l'événement. Si votre initiative déborde de ces dates, contactez-nous pour en discuter. Nous privilégions les projets inscrits dans la Semaine, mais restons à l'écoute de vos propositions.

ARTICLE 2 : DEVENIR PARTENAIRE

Rejoindre la Semaine des Aidants-Proches est entièrement gratuit. Que vous soyez un partenaire de longue date ou que vous découvriez l'événement, nous accueillons chaque nouvelle proposition avec enthousiasme.

Vous souhaitez proposer une activité ? Envoyez-nous un mail à l'adresse sap@aidants.be afin que nous puissions vous intégrer à l'événement et vous fournir les accès nécessaires à l'encodage de votre initiative sur le site officiel.

Nous resterons évidemment à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche d'encodage et nous assurer que votre participation se déroule dans les meilleures conditions.

Soyez attentifs au fait qu'encoder une activité vaut acceptation par vos soins de la présente convention.

ARTICLE 3 : LES TARIFS

3.1. Devenir partenaire, c'est gratuit.

Participer à la Semaine des Aidants-Proches, c'est avant tout s'engager dans un projet solidaire pour mettre en lumière et soutenir les aidants-proches. L'inscription en tant que partenaire est entièrement gratuite.

3.2 Les activités que vous proposez

Pour garantir un maximum d'accessibilité aux aidants-proches, nous vous encourageons à privilégier des activités gratuites. Si ce n'est pas envisageable, une participation financière peut être demandée, tant qu'elle reste raisonnable et ne constitue pas un frein à la participation. Cela reste un engagement en faveur des aidants-proches et non une opération commerciale. Ainsi, le tarif appliqué devra être limité à un maximum de 50% du tarif habituellement appliqué. Si votre tarif dépasse ce montant, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

Lorsque cela est possible, nous encourageons les partenaires à prévoir un accueil ou une solution adaptée pour le proche-aidé pendant la durée de l'activité. Cette possibilité constitue un véritable facilitateur de participation pour de nombreux aidants-proches. Si cette option est proposée, nous vous invitons à le préciser clairement dans votre fiche activité.

3.3. Les kits de communication, un soutien gratuit

L'ASBL Aidants Proches met à disposition de chaque partenaire un kit de communication numérique et physique, sans frais. Il comprend tout le matériel nécessaire pour promouvoir votre activité et visibiliser votre participation à la Semaine des Aidants-Proches (affiches, flyers, logos...)

Toutes les infos concernant les kits sont précisées dans l'article 5.

Étant donné le nombre important de participants, l'ASBL ne peut assurer la promotion individuelle de chaque activité. Chaque organisateur est donc responsable de la diffusion et de la visibilité de son événement.

N'hésitez pas à nous contacter à tout moment à l'adresse sap@aidants.be si vous avez besoin de supports supplémentaires. Toujours sans frais, dans la limite des stocks disponibles, bien sûr.

3.4. Solliciter un membre de l'ASBL Aidants Proches

Si vous souhaitez qu'un membre de notre équipe soit présent lors de votre activité, nous serions heureux de vous accompagner. Les frais de déplacement pourraient toutefois être à votre charge et seront calculés conformément au barème kilométrique en vigueur en Belgique. Nous vous invitons à nous contacter via l'adresse sap@aidants.be pour en discuter ensemble, et voir quelles sont nos disponibilités.

ARTICLE 4 : LE PUBLIC CIBLE

Les activités de la Semaine des Aidants-Proches sont avant tout dédiées aux aidants-proches, pour leur offrir un moment de répit, d'échange ou d'information.

Est aidant-proche : « *Toute personne qui apporte régulièrement son aide à un proche en déficit d'autonomie. Cette aide répond à des besoins particuliers et est accomplie en dehors de celle réalisée dans le cadre d'une rémunération professionnelle ou de volontariat défini par la loi du 3 juillet 2015* »

Certaines activités sont cependant également ouvertes aux :

Professionnels de l'éducation, de l'administration, de la jeunesse, de la santé et du social : Il peut s'agir d'associations, de services et d'acteurs du secteur accompagnant les aidants-proches pour renforcer les réseaux de soutien.

Proches-aidés : Certaines activités peuvent également accueillir les personnes aidées elles-mêmes, dans un esprit d'inclusion, de partage ou de dialogue entre aidant et aidé. Cela permet de renforcer le lien entre les deux et de sensibiliser les proches-aidés à la réalité du rôle d'aidant-proche.

Grand public : L'ambition est de sensibiliser et mieux faire connaître le rôle des aidants-proches et ce qu'ils vivent au quotidien à travers des activités ouvertes à tous.

ARTICLE 5 : LA COMMUNICATION

Nous mettons tout en œuvre pour assurer une large visibilité à la Semaine des Aidants-Proches et aux activités qui la composent. Dans ce cadre, nous concentrons nos efforts sur la promotion de l'événement dans son ensemble auprès du grand public.

Pour soutenir cette visibilité, l'ASBL déploie différentes actions de communication :

- Site web : Toutes les activités validées seront accessibles sur www.semaineaidantsproches.be, au plus tard 1 mois avant le début de la Semaine pour autant qu'elle ait été encodée avant le lundi 17 août 2026. Les activités encodées après cette date pourront être acceptées mais ne bénéficieront pas nécessairement de l'ensemble des actions de communication prévues dans le cadre de la Semaine des Aidants-Proches.
- Réseaux sociaux : Nous relayerons les informations générales de la Semaine des Aidants-Proches via nos comptes officiels.
- Communiqué de presse : Nous solliciterons les médias pour donner un maximum d'écho à la Semaine. Nous pouvons également mettre à votre disposition un modèle de communiqué de presse et vous accompagner dans son adaptation à vos médias locaux.
- Matériel de communication : Des visuels numériques (logos, bandeaux, visuels de publication pour les réseaux sociaux, affiches, flyers...) seront mis à votre disposition sur notre site web ;
- Kits de communication : Affiches, flyers et documentation seront disponibles pour les partenaires. Ils pourront être commandés gratuitement en ligne et envoyés par courrier.

La visibilité de la Semaine repose également sur l'implication de chacun de ses partenaires. Chaque organisateur reste donc responsable de la promotion de son activité auprès de son public et de son réseau.

Afin de renforcer la visibilité collective de l'événement, chaque partenaire veillera à :

- Mentionner explicitement la Semaine des Aidants-Proches dans les communications liées à son activité ;
- Utiliser le logo officiel de la Semaine des Aidants-Proches dans ses supports de communication ;
- Relayer autant que possible sa participation sur ses canaux habituels (site web, réseaux sociaux, newsletter, affichage ou tout autre support pertinent) ;
- Faire apparaître clairement le lien entre l'activité proposée et les aidants-proches.

L'ASBL met gratuitement à disposition le matériel graphique nécessaire sur le site de l'événement pour faciliter cette communication.

ARTICLE 6 : L'ACTIVITÉ

L'ASBL est disponible à tout moment pour répondre à vos questions ou échanger par rapport à votre activité.

En tant que partenaire, vous êtes entièrement responsable de l'organisation et du bon déroulement de celle-ci, en veillant à ce qu'elle soit de qualité, pensée dans l'intérêt des aidants-proches et en accord avec les valeurs de la Semaine. En aucun cas, l'ASBL ne pourrait être tenue responsable de ce qui a été mis en place et/ou de son impact.

Les activités proposées doivent contribuer directement à la reconnaissance, au soutien, à l'information, à la sensibilisation ou au bien-être des aidants-proches.

L'ASBL se réserve le droit de refuser, demander une adaptation ou retirer une activité qui :

- ne présente pas de lien suffisamment clair avec les aidants-proches ;
- poursuit principalement un objectif commercial ;
- ne respecte pas les valeurs portées par la Semaine des Aidants-Proches ;
- risque de créer une confusion sur les objectifs de l'événement.

Un échange préalable sera systématiquement organisé avec le partenaire concerné avant toute décision.

ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ANNULATION/MODIFICATION

Parce que nous souhaitons offrir aux aidants-proches une Semaine riche en activités de qualité, toute modification ou annulation d'un événement doit être communiquée par écrit à l'ASBL Aidants Proches dans les plus brefs délais à l'adresse sap@aidants.be. Cela nous permettra d'ajuster les informations sur nos supports de communication. Le partenaire est également responsable d'en informer les participants concernés.

Si une participation financière a été demandée aux aidants-proches (ou à d'autres publics), un remboursement intégral devra être effectué dans un délai maximum de 15 jours calendrier après l'annulation de l'activité.

ARTICLE 8 : CONFIDENTIALITÉ DE VOS DONNÉES

Les informations transmises à l'ASBL Aidants Proches via votre fiche activité encodée sur le site de la Semaine des Aidants-Proches seront traitées conformément à notre politique de confidentialité et aux conditions générales d'utilisation du site : <https://wallonie.aidants-proches.be/conditions-generales/>

Les informations encodées par le partenaire concernant sa structure (nom, adresse, description, etc.) sont conservées d'une année à l'autre par l'ASBL Aidants Proches. Cela

permet de faciliter la réinscription lors des éditions suivantes, sans devoir tout réencoder.

Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez donc les modifier ou les supprimer à tout moment, ou nous contacter à l'adresse sap@aidants.be afin que nous le fassions pour vous.

ARTICLE 9 : RESPECT DES DROITS

Participer à la Semaine des Aidants-Proches, c'est avant tout contribuer ensemble à une belle dynamique de sensibilisation d'une thématique sociétale et humaine importante. Chaque partenaire communique en son nom propre et met en avant son engagement au sein de la Semaine dont nous assurons la coordination.

Nous vous invitons à être attentifs aux droits d'auteur et à n'utiliser que des contenus dont vous détenez les droits. En cas d'utilisation non autorisée de contenu protégé, vous en seriez le seul et unique responsable. Des frais administratifs pourront par ailleurs vous être demandés pour couvrir l'éventuel montant de l'amende ainsi que les démarches administratives nécessaires (minimum 150 €).

ARTICLE 10 : L'ÉVALUATION

Pour améliorer chaque année la Semaine des Aidants-Proches, nous avons besoin de vos retours.

Après l'évènement, nous vous inviterons donc à :

- Remplir un questionnaire d'évaluation, conçu pour être complété en moins de 5 minutes ;
- Nous transmettre le nombre de participants à votre ou vos activités, ou, au moins une estimation.

Il s'agit quasiment de la seule contrainte et nous serions reconnaissants si vous pouviez y consacrer quelques minutes de votre temps précieux.

Pour toute demande d'information ou de précision, nous vous invitons à nous contacter à l'adresse sap@aidants.be pour vous soutenir dans la mise en place de votre activité.

Pour valider votre participation, nous vous invitons à remplir le formulaire Google Forms et à préciser en bas que vous acceptez les termes de cette présente convention de partenariat de la Semaine des Aidants-Proches 2026 :

Formulaire d'inscription pour devenir partenaire de la SAP 2026 :
<https://semaineaidantsproches.be/inscription-partenaire>

Nous vous remercions sincèrement de votre engagement pour les aidants-proches à travers cet événement.